

TALMA

DISPUTE RESOLUTION

Martin Pradel
Associé
Ancien Secrétaire de la Conférence
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
Membre du Conseil national des barreaux

23, rue de Madrid
75008 PARIS
+ 33 (0) 1.83.81.21.70
martin.pradel@talma.legal
www.talma.legal

**Conférence internationale des
barreaux de tradition juridique
commune (CIB)**

Paris, le 27 novembre 2023

Par courriel

**Objet : Candidature au poste d'administrateur
Candidature au poste de secrétaire général adjoint**

Monsieur le Secrétaire-Général,
Monsieur le Bâtonnier,

La « Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune », souvent désignée par l'acronyme « CIB », est le rassemblement des barreaux francophones du monde. J'ai le souhait d'y reprendre un investissement ancien pour moi, en qualité d'administrateur, ou, si les statuts prochainement soumis à l'assemblée générale ne sont pas adoptés, en qualité de secrétaire général adjoint.

Fondée à Paris par vingt-quatre barreaux francophones le 29 novembre 1985, et d'abord présidée par le Bâtonnier Guy DANET, la CIB a été animée par le Bâtonnier Mario STASI jusqu'à son décès, le 3 novembre 2012.

Société d'Avocats inscrite au barreau de Paris
SELARL au capital social de 20.000 euros
23, rue de Madrid – 75008 Paris
www.talma.legal

contact@talma.legal – Tel : +33 (0)1.83.81.21.70

SIRET : 518 383 351 00039 – TVA intracommunautaire : FR 875 183 83351

Pendant son mandat, j'avais eu l'immense honneur d'être sollicité par le Bâtonnier Mario STASI afin de le seconder, aux côtés de notre Consœur Mabeth HENRY-BERTRAND, du barreau de Liège.

Ensemble, après le décès du Bâtonnier Mario STASI, nous avons été amenés à assurer la gestion de la CIB, ayant reçu la confiance de l'Assemblée générale rassemblée à Kigali, et soutenus par un ensemble de consœurs et de confrères particulièrement attachés à notre CIB, qui sont pour certains d'entre eux restés particulièrement actifs.

C'est également dans ces circonstances que nous avons mené tous ensemble la négociation de la réforme des Statuts de notre association, qui ont été votés en Assemblée générale à Hammamet, le 8 juin 2013.

C'est pour moi une fierté d'avoir été de ceux qui ont contribué au renouveau de notre CIB, alors que je signais ces statuts de 2013 en ma qualité de secrétaire général adjoint de la CIB

En application de ces statuts, vous avez été désigné comme Secrétaire-Général de la CIB, et un Conseil d'administration a été constitué, à Abidjan, au mois de décembre 2013.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, la CIB est belle et particulièrement vivante. C'est le résultat de la vision, de l'action et du dévouement du Secrétariat-Général de la CIB et de son Conseil d'Administration, que j'entends saluer.

Ce Conseil d'administration doit être renouvelé partiellement par l'Assemblée générale de la CIB, lors d'élections qui se tiendront durant le prochain congrès de la CIB à Liège, en Belgique.

Engagé depuis de nombreuses années au service de la CIB - *dont je connais l'histoire et dont j'ai pu être l'un des acteurs* - et particulièrement convaincu de la nécessité de soutenir les actions de cette institution majeure pour tous les avocats de l'espace francophone, je me présente à ces élections qui désigneront les membres du Conseil d'administration de la CIB. Si d'aventure les nouveaux statuts de la CIB ne devaient pas être adoptés par l'Assemblée générale, j'entends me porter candidat au poste de Secrétaire général adjoint.

En application de l'instruction diffusée par le Conseil d'administration de la CIB le 24 novembre 2024, je vous précise que j'adresse copie de la présente lettre de candidature à l'attention du Bâtonnier Patrick Chabert et de notre Confrère Xavier-Jean Keita.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me confirmer votre bonne réception de la présente lettre, en m'en faisant délivrer un récépissé.

Je me tiens à votre entière disposition,

Et vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire-Général, Monsieur le Bâtonnier, en l'assurance de ma considération confraternelle, respectueuse et distinguée.


Martin Pradel



TALMA

DISPUTE RESOLUTION

Martin PRADEL
Associé
Avocat au Barreau de Paris

Tel. : +33 1 88 40 06 78
martin.pradel@talma.legal

Expérience professionnelle

Depuis 2022

Associé fondateur,
TALMA Dispute Resolution

2018-2022

Associé
BETTO PERBEN PRADEL FILHOL

2008-2018

Avocat en exercice individuel

1998-2008

Juriste, puis avocat collaborateur,
MICHEL PRADEL & Associés

Formation

2000-2004

DEA *Actes Juridiques*, puis
enseignement Droit civil
Faculté de droit, Angers

Il intervient sur les dossiers les plus complexes tant de droit pénal des affaires qu'en contentieux des affaires, en France et à l'étranger.

Martin Pradel a une longue expérience des dossiers extrêmement sensibles à forts enjeux de réputation. Il accompagne des entreprises, dirigeants et personnalités politiques en droit pénal économique et compliance, en particulier en matière de corruption, blanchiment, financement du terrorisme et sanctions internationales.

Martin Pradel a également une grande expérience du contentieux commercial et intervient dans de nombreux litiges relatifs à la vie de l'entreprise, aussi bien en matière de relation entre associés ou actionnaires que de différends contractuels. Il intervient devant les juridictions françaises mais également les juridictions étrangères, en particulier en Afrique francophone.

Son expérience de Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris (2018-2020) et du Conseil National des Barreaux (2020-2023) lui a permis d'acquérir une expertise pointue en matière de différends entre avocats, en particulier concernant les difficultés d'exercice en groupe.

Classements



Legal 500 2023 : Droit pénal des affaires : « Martin Pradel is an exceptional lawyer in terms of commitment and empathy, with a great sense of strategy »



Décideurs : « Excellent » – Droit pénal des affaires, depuis 2021

Décideurs : « Forte notoriété » – Contentieux commercial, depuis 2022

Best Lawyers

Best Lawyers : Droit pénal des affaires et Droits de l'Homme, depuis 2021

jeuneafrique

Jeune Afrique 2020 : Top 100 des avocats d'affaires les plus influents en Afrique



Option Droit et Affaires 2020 : Classement Droit pénal des affaires et en matière de sanctions AMF (Autorité des Marchés Financiers)

Expériences

- conseil d'un groupe aéronautique français dans trois arbitrages relatifs à un contrat de licence (montant en litige : 75 millions d'euros, droits français et new yorkais, procédures ad hoc Paris et CCI New York, procédure en langue anglaise) ;
- assistance d'un dirigeant d'un groupe agro-alimentaire français dans une enquête interne relative à des soupçons de complicité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en Afrique centrale ;
- défense d'un parlementaire français mis en cause dans une affaire de détournement de fonds publics concernant l'utilisation de ses frais de mandat ;
- défense d'un homme d'affaires saoudien mis en cause dans une affaire de financement illégal de campagne politique ;
- défense d'un cabinet d'avocats mis en cause comme facilitateur d'une entente illicite ;
- défense d'une entreprise française poursuivie au Moyen-Orient pour complicité alléguée de crimes de guerre ;
- représentation d'un cabinet d'avocats dans plusieurs litiges l'opposant à d'anciens associés ;
- représentation d'un homme d'affaires africain dans un litige entre associés ayant donné lieu à plusieurs procédures judiciaires commerciales et pénales ;
- défense d'un cabinet d'avocats mis en cause pour complicité de fraude fiscale ;